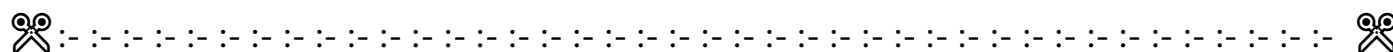


Bon de réservation d'un emplacement au
Vide grenier du Comité des Fêtes
Dimanche 20 juin 2021 à Montaigut sur Save

- L'installation des stands entre 7h et 9h. Ouverture au public de 9h à 18h.
- Chaque participant doit s'inscrire à l'aide de ce formulaire et le retourner accompagné de son règlement à l'adresse du CDF par la poste ou par mail (avec un paiement par virement possible)
- **3€ le mètre linéaire**

Plus d'information : CDF – Mairie de Montaigut, 31530 MONTAIGUT SUR SAVE
Tel : 06 27 53 15 43 – Mme. Morisset, Mail : cdf.montaigut.tresorier@gmail.com

à conserver



Bon de réservation d'un emplacement au Vide grenier du Comité des Fêtes
20 juin 2021 de 9h à 18h à Montaigut sur Save lieu dit le Camerlé

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-Mail :

N° Pièce d'identité : délivrée le : par :
(photocopie obligatoire recto verso)

Réserve un emplacement de : mètres linéaires X 3€ =€

Payé en espèces par chèque (à l'ordre du Comité des fêtes) par virement (RIB sur demande)

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné, déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), de participer au maximum à 2 manifestations de même nature (Vide grenier) au cours de l'année civile et que tous les objets mis en vente lors de la manifestation à Montaigut sur Save, ne sont pas d'origine douteuse. Je décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation, ceux-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation.

Je m'engage à respecter le règlement. (règlement en annexe)

Signature obligatoire

ANNEXE

RÈGLEMENT :

- 7h : accueil des exposants, installation des stands sur les emplacements attribués
- 8h ouverture de la buvette : boissons chaudes et fraîches, restauration toute la journée
- 9h : ouverture du Vide grenier au public
- 18h : fermeture du Vide grenier, nettoyage des emplacements et dépôts des déchets à l'endroit désigné à cet effet

- Chaque participant est responsable de son stand, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Chaque exposant doit respecter les règles qui régissent un vide grenier. A savoir entre autres : **vente d'objets personnels et usagés.**
- Chaque exposant s'engage à retirer son véhicule de l'emplacement après déchargement
- **ATTENTION !!! Si vous ne vous présentez pas avant 8h30 et que vous ne contactez pas les organisateurs, votre emplacement pourrait être attribué à un autre exposant.**
- **Aucune voiture ne sera autorisée à entrer dans l'enceinte du vide grenier de 8h30 à 18h. Le démontage des stands ne doit pas être effectué avant 18h pour des raisons de sécurité et de respect envers le public et les autres exposants.**
- Chaque exposant devra **appliquer les règles sanitaires en vigueur au 20 juin 2021.** Les règles sanitaires seront disponibles auprès des organisateurs ou à la buvette
- Chaque exposant devra porter un masque et mettre un gel hydroalcoolique à disposition des clients

- Les organisateurs sont à votre écoute à la buvette toute la journée